

**Proposition de nomination d'une nouvelle direction de l'école doctorale
« SIE - Sciences, Ingénierie et Environnement »**

(ED portée par Paris-Est Sup', en co-accréditation de l'Université Gustave Eiffel
avec l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne et l'Ecole des Ponts ParisTech)

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu les documents joints à la présente délibération.

Considérant que lorsqu'une école doctorale relève de plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les lie, après avis des commissions de la recherche des conseils académiques, ou des instances qui en tiennent lieu, dans les établissements concernés, et du conseil de l'école doctorale ;

Considérant l'avis favorable à la majorité du conseil de l'école doctorale « SIE » émis le 8 mars 2024, sur la candidature de **M. Mickaël PEIGNEY** ;

Considérant qu'il est demandé aux membres du conseil académique de se prononcer sur cette nomination.

Délibère**Article 1er**

Après en avoir délibéré, le conseil académique émet un avis favorable à la majorité, comme suit :

Nombre de votants	:	56
Nombre d'abstentions	:	7
Nombre de votes pour	:	49
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
À Champs-sur-Marne, le 9 avril 2024



Gilles ROUSSEL

04/04/2024

VP Recherche

Conseil Académique 4 avril 2024

6. Nomination d'une nouvelle direction de l'ED SIE



Université
Gustave Eiffel

CAC - Université Gustave Eiffel

4 avril 2024

6. Nomination d'une nouvelle direction de l'ED SIE

Rappel des textes

- Arrêté sur le doctorat (article 6) :
« Le directeur de l'école doctorale est choisi, en son sein, parmi ses membres habilités à diriger des recherches... »
« Lorsqu'une école doctorale relève de plusieurs établissements, les chefs d'établissement désignent conjointement le directeur dans les conditions définies par la convention qui les lie, **après avis des commissions de la recherche des conseils académiques, ou des instances qui en tiennent lieu**, dans les établissements concernés, et du **conseil de l'école doctorale**. »

Contexte ED SIE

- Ecole Doctorale « École Doctorale Sciences Ingénierie, Environnement (ED 531 – SIE) »
- ED « Co-accréditée » : Paris-Est Sup', Univ. Eiffel, UPEC, ENPC
- Direction sortante : Xavier Chateau
- Candidat :
 - Mickaël Peigney (ICPEF, Univ Eiffel, Navier), HDR en 2015, spécialiste des matériaux au niveau de leur microstructure, et en particulier des matériaux à mémoire de forme
 - Avis favorable du conseil de l'ED le 8/3/2024

Délibération souhaitée : avis favorable pour la nomination de M. Peigney à la direction de l'ED SIE.